

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/001**

**Objet :** Désignation du secrétaire de séance.

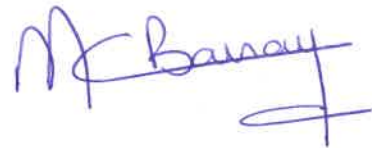
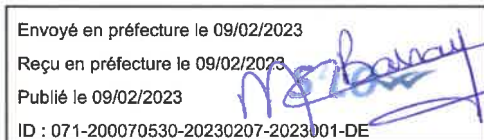
***Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente***

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous demanderai de bien vouloir le/la nommer secrétaire de séance.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,  
Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/002**

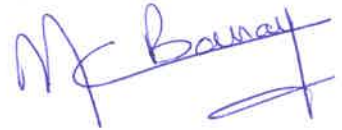
**Objet :** Autorisation d'inscrire une question à l'ordre du jour.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**


Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan propose au conseil communautaire d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour, portant sur une motion pour le maintien de la maternité du Centre Hospitalier d'Autun

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**AUTORISE** l'inscription de cette nouvelle question à l'ordre du jour.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 09/02/2023	
Reçu en préfecture le 09/02/2023	
Publié le 09/02/2023	
ID : 071-200070530-20230207-2023002-DE	

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/003**

**Objet :** Installation de Monsieur Didier DEVOUCOUX, conseiller communautaire de la ville d'Autun.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

Suite à la démission de Monsieur Patrick RYON, conseiller municipal d'Autun, Monsieur Didier DEVOUCOUX est installé ce soir en tant que conseiller communautaire.

**Le conseil communautaire a installé  
Monsieur Didier DEVOUCOUX,  
en tant que conseiller communautaire, délégué de la ville d'Autun.**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 071-200070530-20230207-2023003-DE

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/004**

**Objet :** Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 21 novembre, 13 et 20 décembre 2022.

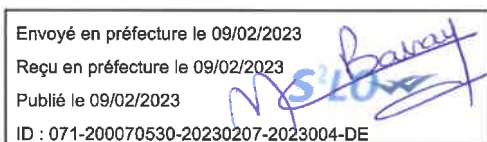
**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**


Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver les procès-verbaux des conseils communautaires des 21 Novembre, 13 et 20 décembre 2022.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**APPROUVE** les procès-verbaux des 21 Novembre, 13 et 20 décembre 2022.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/005**

**Objet :** Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE  
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°153/2022 : autorisant la signature de la convention pour l'organisation commune d'un stage de formation générale BAFA du 11 au 18 février 2023 et d'un stage d'approfondissement BAFA du 30 octobre au 4 novembre 2023. Elle est conclue entre la CCGAM et l'Organisme AROEVEN BOURGOGNE. Le versement d'une participation sera pour les deux stages de la somme minimum de 4 560 € à la somme maximum de 9 600 € en fonction du nombre de stagiaires. Elle est valable pour l'année 2023.

Décision n°154/2022 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'EPIDE dans le cadre du projet « Fablab Numérique et Solidaire ». La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fabmanager. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture au public pour l'année 2023, sous réserve de nécessité de service et que l'EPIDE prenne à sa charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager.

Décision n°155/2022 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Association Handisertion dans le cadre du projet Fabrique de Territoire. La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fabmanager ainsi que de mettre en place des ateliers d'accompagnement numériques. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture au public pour l'année 2023, sous réserve de nécessité de service et l'Association Handisertion prendra à sa charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager.

Décision n°158/2022 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec le Centre National d'Art Vocal, la Cité de la Voix pour la mise en place d'un stage de Direction de Chef de Chœur. Le conservatoire mettra gracieusement à disposition de la Cité de la Voix, les salles de musique du bâtiment principal du Conservatoire. La rémunération du professeur du Conservatoire animant ce stage sera prise en charge par la Cité de la Voix. La convention prendra effet les 7 et 8 janvier 2023.

Décision n°001/2023 : autorisant la signature de l'avenant à la convention CTG Pilotage du projet de territoire – financement de nouveaux Equivalents Temps Plein de chargé de coopération CTG 2022/2024 conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire.

Décision n°002/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan dans le cadre du projet « Fabrique de territoire » et l'inclusion numérique portée vers les professionnels. La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux, équipement et personnels du Centre de Ressources Numériques. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouvertures au public pour l'année 2023.

Décision n°003/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et le CEREMA dans le cadre d'une mission sur l'amélioration de la gouvernance du projet de territoire à l'échelle de la CCGAM. Cette dernière s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux, équipement et personnel du Fablab. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouvertures au public pour l'année 2023.

Décision n°004/2023 : modifiant les tarifs 2023 pour les abonnements déchets verts annuels au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

- Abonnement déchets vert/an 1 bac 240l : 70,40 €
- Abonnement déchets vert/an 2 bacs 240l : 105,50 €

**Séance du conseil communautaire du 7 Février 2023 : délibération n°2023/005**

**Décision n°005/2023** : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'ONF relative aux modalités techniques, financières et juridiques pour le déneigement des aires de stationnement et des routes forestières en forêt Domaniale de Saint-Prix, valable du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

**Décision n°008/2023** : autorisant la signature de la convention entre la CCGAM et la Communauté Emmaüs relative à la collecte en porte à porte des objets dits « encombrants » pour l'année 2023 portant sur :

- La fixation des tarifs de collecte par la communauté Emmaüs, en fonction de la distance entre Etang sur Arroux (siège de la Communauté Emmaüs) et les communes collectées d'une part, et du nombre de points collectés d'autre part ;
- La précision de la nature des encombrants pouvant être collectés et les opérations exclues de son champ d'application ;
- La mise à disposition par la CCGAM à la Communauté Emmaüs pour l'élimination des déchets non valorisables de deux bennes 30 m<sup>3</sup>. La Communauté Emmaüs prendra en charge le transfert et traitement dans la limite de 90 bennes par an.

La convention sera reconductible tacitement deux fois et s'achèvera au plus tard au 31 décembre 2025.

**Décision n°009/2023** : fixant les tarifs relatifs à l'utilisation des salles ou équipements sportifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :

		Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2023
Mise à disposition d'une salle de sport pour les scolaires du 2 <sup>ème</sup> degré ( <i>Tarif voté par le département</i> )	coût horaire	9,90 €	9,90 €	10,00 €
Mise à disposition d'une salle de sport (secteur privé, stage fédéral, ligue, ...)	coût horaire	22,00 €	23,00 €	25,30 €
Clé non recopiable perdue (changement du canon obligatoire sur organigramme)		210,00 €	210,00 €	231,00 €
Clé non recopiable cassée		63,00 €	63,00 €	69,30 €
Badge perdu pour l'ouverture et la fermeture des gymnases		15,00 €	15,00 €	16,50 €
<i>Gratuité pour l'utilisation des salles pour les clubs affiliés à l'OMS uniquement pour entraînements et compétitions</i>				

**Décision n°010/2023** : autorisant la signature de la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises conclue avec Madame Valérie DING, enseignante de yoga et conseillère en naturopathie. Elle est établie pour une durée de 23 mois à compter du 9 janvier 2023, et pour une redevance mensuelle de 40 € HT.

**Décision n°011/2023** : autorisant la signature de la convention d'occupation du domaine public aéronautique entre Météo-France et la CCGAM pour l'installation d'une station météorologique du réseau RADOME sur l'Aérodrome d'Autun pour une redevance annuelle de 150 € HT au titre de mise à disposition du terrain. Elle est conclue pour une durée de trois ans qui commencera à courir le 01/01/2023. Elle pourra être renouvelée tacitement (deux fois au maximum) pour une durée équivalente.

**Le conseil communautaire PREND ACTE de ces informations.**

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 071-200070530-20230207-2023005-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/006**

**Objet :** Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE  
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

**Décision n°149/2022** : attribuant le marché à procédure adaptée n° 2022-23 relatif à la « Fourniture de bacs roulants et de colonnes aériennes en acier » pour :

- 2022-23-1 : Lot n°1 « Fourniture de bacs roulants en PEHD recyclé et ses accessoires » à la Société CONTENUR SL de LYON pour un montant estimatif annuel de 11 471,60 € HT/13 765,92 € TTC.
- 2022-23-2 : Lot n°2 « Fourniture de bacs roulants et de colonnes aériennes et acier » à la Société COMPOECO SAS de LYON pour un montant estimatif annuel de 40 045 € HT/48 054 € TTC.

**Décision n°150/2022** : Adoptant la modification n°1 au marché n°2022-5 relatif au déploiement, hébergement et maintenance de solution(s) numérique(s) dédiée(s) à la modernisation de la relation usager guichet des e-démarches pour le lot 2 « Portail famille » dont le titulaire est ABELIUM COLLECTIVITES ayant pour objet l'acquisition de six licences ModuloTab pour un montant de 3 468 € HT/ 4 161 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 5,05 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 72 163 € HT/ 84 067 € TTC.

**Décision n°151/2022** : Adoptant les modifications au marché n° 2022-6 relatif à la « Rénovation du bâtiment RADIANCE à destination de bureaux pour les Services Techniques » suivantes :

- Modification n° 1 - 2022-6-1 - lot 1 « Toiture Bac Acier » dont le titulaire est l'Entreprise VERDENET ayant pour objet de diminuer le montant des travaux de - 9 890 € HT/- 11 868 € TTC soit un pourcentage de diminution de - 13,28 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 64 600,10 € HT/ 77 520,12 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-3 - lot 3 « Menuiserie Intérieure et Extérieure » dont le titulaire est l'Entreprise SEGOND ayant pour objet d'augmenter le montant des travaux de + 970.50 € HT/+ 1 164,60 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 1,70 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 57 953,50 € HT/ 69 544,20 € TTC.
- Modification n° 2 - 2022-6-3 - lot 3 « Menuiserie Intérieure et Extérieure » dont le titulaire est l'Entreprise SEGOND ayant pour objet de confier des travaux supplémentaires au titulaire d'un montant de + 28 278,95 € HT/+33 934,74 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 49,63 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 86 232,45 € HT/ 103 478,94 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-4 - lot 4 « Plâtrerie » dont le titulaire est l'Entreprise RIEUFORT ayant pour objet de diminuer le montant des travaux de - 1 830,78 € HT/- 2 196,94 € TTC soit un pourcentage de diminution de - 5,48 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 31 567,90 € HT/ 37 881,48 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-5 - lot 5 « Electricité » dont le titulaire est l'Entreprise GAUTHEY ayant pour objet d'augmenter le montant des travaux de + 2 561 € HT/ + 3 073 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de 11,05 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 25 729 € HT/30 874,80 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-7 - lot 7 « Plomberie Sanitaire VMC » dont le titulaire est l'Entreprise MASSEY ayant pour objet d'augmenter le montant des travaux de + 172.66 € HT/+ 207.19 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 0.88 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 19 722,84 € HT/ 23 667,41 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-9 - lot 9 « VDR » dont le titulaire est SNTPAM ayant pour objet de diminuer le montant des travaux de - 1 380 € HT/- 1 656 € TTC soit un pourcentage de diminution de - 8 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 15 860 € HT/19 032 € TTC.

**Décision n°152/2022** : Adoptant la modification n°3 au marché n° 2020-6-4 relatif au à la « Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien » pour le lot 4 « Produits spécifiques petite enfance » dont le titulaire est la Société France Collectivité Hygiène ayant pour objet une révision des prix exceptionnelle de 47,46 % par rapport au montant initial, et de 23,72 % par rapport à la modification n°2 représentant un montant de 726,82 € HT/872,18 € TTC soit un nouveau montant estimatif annuel du marché de 2 258,10 € HT/ 2 709,72 € TTC.

**Décision n°157/2022** : autorisant l'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision, pour l'année 2022 de la Société PLG, Titulaire des marchés 2020-6-1 et 2020-6-2 relatifs à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien pour les lots 1 « Produits d'hygiène et d'entretien » et lot 2 « Consommables ». Les surcharges extra-contractuelles sur l'année 2022 bouleversent l'économie du contrat et ne peuvent plus être assumées unilatéralement par le titulaire. Le montant total de l'indemnisation pour les deux lots sera de 4 344,13 € HT soit 5 212,96 € TTC.

**Décision n°006/2023** : déclarant sans suite pour offres inacceptables des entreprises CORSIN AUTOMOBILES et NOMBLOT du lot 1 « Véhicule utilitaire type fourgon, avec reprise » et des entreprises CORSIN AUTOMOBILES, SEGARP et NOMBLOT du lot 2 « Véhicule utilitaire fourgonnette, avec reprise » du marché à procédure adaptée n° 2022-26 relatif à la fourniture et livraison de véhicules utilitaires. Aucune autre offre régulière n'a été reçue pour ces lots.

**Décision n°007/2023** : adoptant les modifications relatives au marché n°2021-15 « Achat de papeterie, fournitures de bureau et enveloppes imprimée » suivantes :

- Modification n° 2 - 2021-15-1 lot 1 « Papier » dont le titulaire est FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ayant pour objet une révision de prix exceptionnelle de + 14,26 % par rapport au montant initial et de + 6.66 % par rapport au montant de la modification n°1, représentant un montant de 939,70 € HT/1 127,64 € TTC soit un nouveau montant estimatif du marché annuel de 15 039,80 € HT/18 047,76 € TTC.
- Modification n° 1 - 2021-15-2 lot 2 « Enveloppes » dont le titulaire est FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ayant pour objet une révision de prix exceptionnelle de + 49.54 % par rapport au montant initial, représentant un montant de 541,41 HT/649,69 € TTC soit un nouveau montant estimatif du marché annuel de 1 634,26 € HT/1 961,11 € TTC.
- Modification n° 1 - 2021-15-3 lot 3 « Fournitures et petit matériel » dont le titulaire est FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ayant pour objet une révision de prix exceptionnelle de + 22,38 % par rapport au montant initial, représentant un montant de 780,23 HT/936,28 € TTC soit un nouveau montant estimatif du marché annuel de 4 266,47 € HT/5 119,76 € TTC.

**Marché 2022-21** – Travaux de viabilisation de la Zone d'Activité Economique de Saint-Forgeot « Les Télots » dont le titulaire est EUROVIA BFC SAS pour un montant de 454 929,59 € HT soit 545 915,51 € TTC.

**Modification n°1** : prolongeant le délai d'exécution du marché de 6 semaines à 8 semaines, n'entraînant aucune incidence financière.

Il sera demandé au conseil communautaire de prendre acte de ces informations.

*Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, ne souhaitant pas prendre part au débat,*

**Le conseil communautaire PREND ACTE de ces informations.**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 071-200070530-20230207-2023006-DE





**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/007**

**Objet :** Convention 2023 d'échanges de services Ville d'Autun - CCGAM.

Chers Collègues,

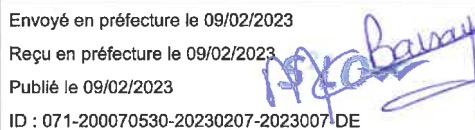
Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.


Comme chaque année, pour tenir compte des modifications intervenues et plus particulièrement dans un souci de simplification, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2023.

Vous trouverez ci-joint ce projet sur lequel sont indiqués les points ajoutés ou supprimés.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun pour l'année 2023.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vices présidents ayant délégation à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/008**

**Objet :** Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'organisation territoriale des soins de premier recours.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'accès aux soins de premier recours de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a été reçu le 20 décembre 2022.

Le rapport complet vous a été transmis avec la note de synthèse.

Pour rappel, la synthèse rédigée par la Juridiction est la suivante :

« La Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté a procédé, pour les exercices 2017 et suivants, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sur les exercices 2017 et suivants, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans le cadre de l'enquête des juridictions financières relative à l'organisation territoriale des soins de premier recours.

La population de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se caractérise par sa faible densité (29 habitants/km<sup>2</sup>) et son vieillissement. L'offre hospitalière est concentrée dans sa ville-centre, Autun, et l'offre ambulatoire du centre au sud du territoire comporte un maillage de quatre maisons de santé pluri professionnelles et un centre de santé.

Ce territoire est affecté par l'affaissement de sa démographie médicale. Le nombre de médecins généralistes diminue (23 en 2021 contre 33 en 2012) et leur densité pour 10 000 habitants est inférieure à la moyenne nationale (6,8 contre 8,6). 48 % sont âgés de plus de 55 ans. Le territoire est intégralement classé, à ce titre, en zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté. Il est en revanche mieux doté en infirmiers qu'au niveau national (15 pour 10 000 habitants).

#### **Un EPCI très engagé en matière d'accès aux soins et de santé.**

L'engagement de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en matière de santé et d'accès aux soins s'est concrétisé par la signature d'un deuxième contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2016-2019.

Sa principale intervention au soutien de la présence médicale sur son territoire consiste dans la mise à disposition de locaux dont elle est propriétaire, à titre gratuit à un centre de santé départemental et à titre onéreux à trois maisons de santé. Ces activités, y compris la construction d'une de ces maisons de santé (Etang-sur-Aroux), sont retracées dans un budget annexe dont les principales recettes sont le produit des loyers et la subvention d'équilibre versée par le budget principal (180 000 € en moyenne annuelle), sans laquelle son résultat serait déficitaire. L'EPCI doit veiller à maîtriser ses coûts afin que la subvention d'équilibre ne pèse pas davantage sur le budget principal. La chambre invite également l'EPCI à retracer par un suivi approprié l'ensemble de ses dépenses en matière de santé, y compris celles imputées sur son budget principal.

L'EPCI poursuit son investissement sur les questions de santé au travers de la préparation d'un nouveau CLS et de son soutien à la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé. »

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes donne lieu à l'organisation d'un débat en conseil communautaire.

**Le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport d'observations définitives de  
la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté  
portant sur l'accès aux soins de premier recours.**

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 071-200070530-20230207-2023008-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/009**

**Objet :** Acquisition et vente des terrains d'assises des chalets, et vente des chalets touristiques situés à Saint-Léger-sous-Beuvray à la société « ACTIVERT.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis du Domaine en date du 12 décembre 2022 relatif à la valeur vénale du terrain nu (emprise de 1627m<sup>2</sup> au sein des parcelles actuellement cadastrées A 186 et A 187), estimée à 14 700 euros ;  
Vu la délibération de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray n° 2023-440-01-03 relative à la vente du terrain des chalets.

La Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux a fait construire sur son territoire en 2007, huit chalets à destination des touristes. Deux de ces chalets sont implantés à Saint-Léger-sous-Beuvray, à la Boutière (sur les parcelles actuellement cadastrées A 186 et A 187).

Chaque chalet, d'une superficie de 35m<sup>2</sup>, est composé d'un salon, de deux chambres, d'une salle d'eau, de wc indépendants et d'une terrasse. Ils sont meublés et équipés (lits, canapé, cuisine, électroménagers, etc).

Madame Catharina MAASSEN (née DIRX) et Monsieur Hubertus MAASSEN souhaitent acquérir les deux chalets par le biais de la Société « ACTIVERT », afin de les mettre en location touristique en s'appuyant sur différents réseaux (Gîtes de France, sites web étrangers) et en créant un nouveau site web. Ils envisagent également de collaborer avec la gérante du camping de la Boutière dans le but d'optimiser la fréquentation touristique à Saint-Léger-sous-Beuvray.

Si ces chalets sont la propriété de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, leur terrain d'assise demeure la propriété de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray.

Afin de régulariser la situation foncière des chalets, il est proposé d'acheter à la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray à l'euro symbolique le terrain d'assise des chalets d'une superficie de 1631 m<sup>2</sup> et de revendre ce terrain et les chalets ainsi que leurs meubles et équipements à la société « ACTIVERT », au prix de 42 500 euros.

Pour ce faire, l'emprise du terrain d'assise des chalets a fait l'objet d'une division parcellaire effectuée par un géomètre-expert.

Le plan de division et de bornage est joint en annexe et indique les parcelles concernées sous les numéros A 186b et A 187b, la numérotation cadastrale définitive n'étant pas établie à ce jour.

L'achat et la revente du terrain ainsi que la vente des chalets seront réalisés par acte authentique auprès d'un notaire.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** l'acquisition auprès de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray, pour l'euro symbolique, d'une emprise de 16 A 27 CA sur les parcelles actuellement cadastrées A 186 et A 187, terrain d'assise des chalets

**APPROUVE** la vente de ladite emprise et des deux chalets situés à Saint-Léger-sous-Beuvray, ainsi que leurs meubles et équipements, à la société « ACTIVERT » pour la somme de quarante-deux mille cinq cents euros

**AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à signer l'acte d'acquisition du terrain d'assise des chalets et l'acte de vente de ces biens immobiliers et tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023  
Reçu en préfecture le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023  
ID : 071-200070530-20230207-2023009-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/010**

**Objet :** Désignation d'un représentant à la commission du Site Patrimonial Remarquable.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE  
2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Chers collègues,

Suite à la démission de Monsieur Patrick RYON du conseil municipal d'Autun, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre à la commission du Site Patrimonial Remarquable.

Il est constitué actuellement des élus suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Françoise ANDRE	M Yann BAROU
M Patrick RYON	M Louis BASDEVANT
M Emile LECONTE	Mme Véronique PACAUT

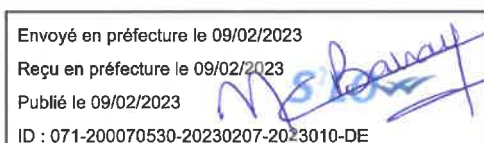
*Les conseillers communautaires n'ayant pas demandé de vote à bulletin secret,*


**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Madame Cathy NICOLAO VERDENET, en tant que nouveau membre titulaire de la commission locale « Site Patrimonial Remarquable d'Autun » pour remplacer Monsieur Patrick RYON.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles, Madame l'Architecte des Bâtiments de France Cheffe de l'UDAP, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Maire d'Autun.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage durant un mois à l'hôtel communautaire et en mairie d'Autun, publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/011**

**Objet :** Election des représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE  
2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Chers Collègues,

Suite à la démission de Monsieur Patrick RYON du conseil municipal d'Autun, il est nécessaire de désigner un nouveau membre au conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.

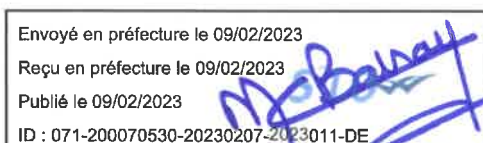
Les élus désignés actuellement sont :

Présidente de la CCGAM	Marie-Claude BARNAY
Vice-Présidente de la CCGAM	Véronique PACAUT
AUTUN	Vincent CHAUVET
AUTUN	Michaël GUIJO
AUTUN	Cathy NICOLAO
AUTUN	Patrick RYON
AUTUN	Eric MARCHAND
AUTUN	Sarah PIGNOLET DE FRESNE
AUTUN	Anatole SAGOT
COUCHES	Emile LECONTE
DETTEY	Monique RAUX
ETANG / ARROUX	Yolande FLECHE
EPINAC	Aurore COMBARET
LA CHAPELLE/UCHON	Jacques BOUCHOT
LA COMELLE	Alain D'ANGLEJAN
MONTHELON	Isabelle JOLY
ST EUGENE	Xavier DUVIGNAUD
ST MAURICE LES COUCHES	Olivier BARRÉ
SULLY	Emmanuel ROUCHER

*Les conseillers communautaires n'ayant pas demandé de vote à bulletin secret,*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DESIGNE** Monsieur Didier DEVOUCOUX en tant que membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, en remplacement de Monsieur Patrick RYON.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/012**

**Objet :** Approbation du protocole relatif aux opérations de fin de contrat dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir communautaire d'Autun.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

La délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir communautaire d'Autun a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et prend fin le 31 décembre 2023.

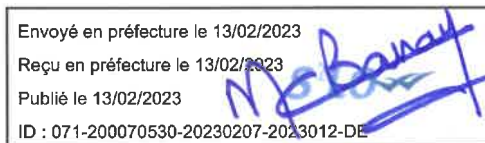
Il vous est proposé d'approuver le protocole de fin de contrat qui prévoit notamment :


- La réalisation d'un inventaire patrimonial complet des biens meubles et immeubles, droits et obligations, en vue d'établir la situation financière et patrimoniale à la fin du contrat de concession,
- La remise, au 1<sup>er</sup> mars 2023, de la liste des biens du service revenant à la CCGAM à l'échéance du contrat de concession,
- La date maximale de rachat par la CCGAM des biens de reprise,
- La remise au futur exploitant de la liste des personnels de la SICA à transférer au futur concessionnaire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**APPROUVE** le protocole relatif aux opérations de fin de contrat dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir communautaire d'Autun,

**AUTORISE** Madame la Présidente, ou à défaut, l'un des deux premiers vice-présidents, à signer ledit protocole et tout document se rapportant à ce dossier.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRÉ à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/013**

**Objet :** Approbation des nouvelles conventions avec le Ministère des Armées et la société Elior pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés du collège et lycée militaire

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,  
Vice-président**

Chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan assure la collecte et le traitement des déchets ménagers des établissements militaires d'Autun (collège militaire caserne Changarnier et le lycée militaire quartier Gangloff). Depuis août 2022, le Ministère des Armées a fait le choix de concéder la gestion de la partie restauration des deux établissements à l'Economat des Armées qui sous-traite cette partie à la société Elior.

Une convention définissant les modalités matérielles et financières avait été définie jusqu'au 30 septembre 2022 avec la société Elior. Afin de régulariser le service qui a été rendu sur le dernier trimestre 2022 un avenant a été établi.

La société Elior souhaitant poursuivre le service rendu, une nouvelle convention couvrant l'année 2023 doit également être réalisée.

Au titre de l'avenant pour le dernier trimestre 2022, la société ELIOR devra s'acquitter d'une redevance en un paiement de 12 023.92 €.

Le montant de la redevance qui sera versée à la Communauté de Communes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 sera de 47 577.41 €, répartis en quatre paiements distincts.

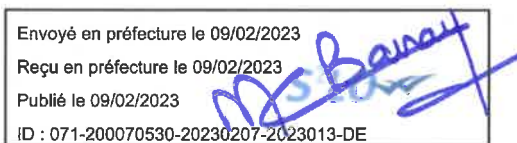
En parallèle aux conventions contractualisées avec la société Elior pour la partie restauration des établissements, il convient donc de renouveler la convention avec le Ministère des Armées pour la collecte, hors fermentescibles. Celle-ci arrivait à terme le 31 décembre 2022.

Pour l'année 2023, la redevance proposée est de 8 952,82 €, répartie en quatre paiements.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant et les nouvelles conventions entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la société Elior et le Ministère des Armées,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation Messieurs les premiers et deuxième Vice-Présidents à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Barnay', is written above the typed name 'Marie-Claude BARNAY'.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/014**

Objet : Approbation de la convention avec l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,  
Vice-président**

Chers collègues,

Le 15 décembre 2021, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan avait signé une convention avec l'enseigne McDonald's pour la collecte et le traitement de leurs déchets hors fermentescibles. L'enseigne effectue donc depuis plus d'un an le tri au sein de l'établissement. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Une nouvelle convention est donc présentée, prenant en compte l'actualisation des coûts de collecte et traitement ainsi que la variation des tonnages.

Les collectes de tri sélectif se poursuivront donc sur l'année 2023, prenant également en compte les évolutions liées à l'extension des consignes de tri.

Ainsi, pour le tri, il est proposé un passage à la quinzaine ou toutes les semaines selon le calendrier des vacances scolaires. Concernant le flux des ordures ménagères hors fermentescibles, deux collectes par semaines ont été définies.

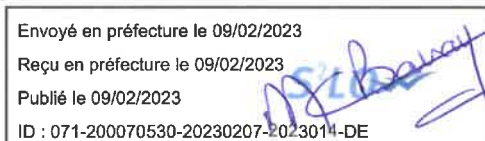
Une redevance annuelle de 4 105.72 € est demandée à l'établissement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif. Cette redevance prend en compte le coût du service rendu auquel a été déduit le montant de la TEOM perçu.

Cette convention est consentie pour une durée d'un 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés

**AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation Monsieur le Premier Vice-Président ou Monsieur le deuxième Vice-Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay', written in a cursive style.

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/015**

Objet : Demande de subvention pour travaux sur l'aire de grand passage des gens du voyage.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT  
Vice-Président**

Chers Collègues,

L'aire de grand passage des gens du voyage des Plaines a ouvert en 2005. Elle est destinée à l'accueil des gens du voyage en grands groupes à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels.

Sa superficie est de 1,3 ha (potentiellement 1,5 ha utilisables) et sa capacité d'accueil actuelle est de 40 caravanes. Elle est équipée d'un branchement d'eau et d'un branchement électrique provisoire en bord de route installé pour la période d'ouverture du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Saône-et-Loire 2021-2027 nous demande l'aménagement de cette aire pour porter sa capacité à 50 places en conservant l'emprise actuelle sans extension.

Pour répondre au décret 2019-171 du 5 mars 2019, il est proposé l'installation d'un compteur électrique et l'éclairage à l'entrée de l'aire.

La clôture bordant l'arrivée avec la plateforme du quai de transfert des déchets inertes nécessite une réfection. Un portail d'accès sera installé.

Le plan de financement prévisionnel pour mener à bien ce projet est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	Détail	COUT HT	Intitulés	Montant
Installation électrique	Création PDL tarif C4 (jaune) >250 kVA	12 500 €	ETAT DETR (30%)	34 500 €
	Création tranchée env 180 m	6 000 €		
	Installation borne électrique	12 500 €		
	Passage du Consuel	500 €		
	Installation éclairage entrée de l'air sur poteau	2 500 €		
	Installation éclairage entrée de l'air sur crosse	1 500 €	Autofinancement CCGAM	80 500 €
Clôture / Portail	Clôture panneau rigide 138ml + portail double vantaux	12 000 €		
Nivellement stabilisation du sol	Décapage, évacuation déblais, nivellement fourniture et mise en œuvre de 0/31,5 sur 7500m2	67 500 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>		<b>115 000 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à solliciter toutes subventions mobilisables pour ce projet, notamment auprès de l'Etat (DETR) et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 071-200070530-20230207-2023015-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/016**

**Objet :** Demande de subvention pour les travaux de la déchèterie d'Étang-sur-Arroux.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU  
Vice-Président**

Chers collègues,

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la CCGAM a, dans ses statuts, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Elle est donc le maître d'ouvrage de toutes les structures liées à cette compétence sur son territoire, notamment les déchèteries. La CCGAM a donc la gestion de quatre déchèteries qui sont celle d'Autun, celle d'Etang-sur-Aroux, celle de La Celle en Morvan et celle de Reclesne. La déchèterie d'Autun a été déplacée il y a quelques années. Elle se situe actuellement à l'entrée d'Autun côté Epinac. Sa construction récente permet de rendre un meilleur service aux usagers, en termes d'accessibilité par exemple.

Dans la continuité de ces travaux et afin de poursuivre la modernisation et la réhabilitation des différentes déchèteries de la CCGAM qui permettront aux usagers d'avoir accès à des équipements de qualité étant au plus proche de leur besoin (que ce soit géographiquement ou qualitativement), la CCGAM a décidé d'effectuer des travaux sur la déchèterie d'Etang-sur-Aroux.

Cette dernière a accueilli environ 21 000 personnes sur l'année 2021, ce qui représente un flux important.

Une réhabilitation et une extension sont donc devenues nécessaires.

Celle-ci consistera en la réalisation de travaux :

- de terrassement – VRD pour environ 308 000 €,
- de béton armé (locaux, blocs béton empilables) pour environ 109 000 €,
- sur les clôtures et serrures pour environ 42 000 €,
- concernant le module DDSM pour environ 22 000 €,
- concernant la vidéosurveillance pour environ 20 000 €.

Le montant total de ces travaux est estimé à 501 000 € HT.

Suite aux travaux prévus cette année, cette déchèterie sera plus adaptée pour les usagers (installations de deux bennes gravats supplémentaires à quai, nouveau local DDSM) et pour le personnel. Ces travaux permettront également une mise en sécurité plus importante du site (reprise des clôtures, défense incendie,...). En effet, ces dernières années, cette déchèterie a connu plusieurs vandalismes et vols. De la vidéo-surveillance sera également installée.

La mise en œuvre concrète de ce projet est réalisée par les services techniques de la Communauté de communes, et notamment le Pôle Environnement, compétent pour l'ensemble des déchèteries sur le territoire.

Le plan de financement prévisionnel pour mener à bien ce projet est le suivant :

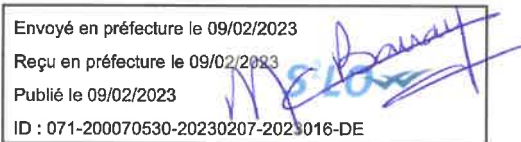
**Plan de financement prévisionnel**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Travaux de terrassement VRD	308 000 €	Etat (DETR)	300 600 €	60 %
Travaux béton armé, locaux Blocs béton empilables	109 000 €	Conseil départemental de Saône-et-Loire	21 000 €	4,19 %
Clôture – Serrurerie	42 000 €			
Module DDSM	22 000 €			
PSE Vidéo	20 000 €	Autofinancement CCGAM	179 400 €	35,81 %
<b>Total</b>	<b>501 000€</b>	<b>Total</b>	<b>501 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à solliciter toutes subventions mobilisables pour ce projet, notamment auprès de l'Etat (DETR) et à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/017**

**Objet :** Candidature du Grand Autunois Morvan au FEDER rural.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

La Région Bourgogne Franche Comté est autorité de gestion des fonds européens.

A ce titre, elle a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 qui prévoit le soutien au développement territorial rural, au titre de sa «priorité 5», «*objectif spécifique 5.2 : développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines*» ; ce afin de sélectionner les territoires ruraux sur la base de stratégies territoriales.

Il est ainsi demandé aux territoires candidats de présenter une stratégie territoriale, accolée à la stratégie présentée dans le cadre de la contractualisation « Territoires en Action » avec la Région, et complétée le cas échéant d'une approche multithématique, à partir des thèmes suivants : **mobilité, renouvellement urbain, tourisme et culture, villages intelligents.**

Cette stratégie doit apporter la preuve de sa cohérence avec les autres documents de planifications existants, et prendre en compte l'articulation avec les autres financements publics intervenant sur les mêmes thématiques.

**Les dépôts de candidature sont à faire au fil de l'eau jusqu'au 31 mars 2023.**

Notre territoire (Grand Autunois Morvan) a élaboré, à l'occasion du contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat, et complétée par le contrat "Territoire en Action" avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, une stratégie territoriale complète, à même de répondre aux objectifs du FEDER rural.

Celle-ci a été actualisée et complétée pour l'élaboration de la présente candidature.

J'attire votre attention sur plusieurs points :

- les porteurs de projets ne pourront déposer des demandes de financement au titre du FEDER rural que si la candidature est retenue et que la CCGAM aura émis un avis préalable sur la conformité du dossier avec la stratégie de territoire. Cet avis sera joint à la demande de subvention déposé auprès du service instructeur.
- les projets soutenus ne pourront pas bénéficier d'un co-financement européen (LEADER, FEADER, ou autre programme FEDER) : lorsqu'un projet est potentiellement éligible à un programme LEADER et au présent FEDER rural, la répartition se fera sur la base de l'assiette éligible (coût total) du projet (pour les projets inférieurs à 200 000€, passage sur la programmation LEADER)
- Pour la mise en œuvre de cet objectif, la Région a réservé une enveloppe NON territorialisée de 32,9 millions d'€.

Les porteurs de projet potentiels pourront être, selon les fiches thématiques : Collectivités territoriales et leurs groupements, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, groupements d'intérêt public, établissements publics, syndicats, associations, entreprises, coopératives, fondations.

Les fiches thématiques du FEDER rural et la candidature portée par la CCGAM présentant la stratégie du territoire sur ces quatre thématiques sont jointes au présent rapport.



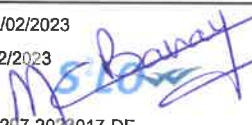
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe d'un dépôt et le contenu de la candidature au titre de l'AMI FEDER rural sur le périmètre de la CCGAM, sur la base de la stratégie du contrat Territoire en Action,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 071-200070530-20230207-2023017-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/018**

**Objet :** Approbation du contrat Territoire en Action.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

La Région Bourgogne Franche Comté a approuvé les principes stratégiques et valeurs-socles de la nouvelle **politique territoriale régionale** à l'échelle 2022-2028 le 27 janvier 2022. Celle-ci se fonde sur les axes du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) approuvé le 16 septembre 2020.

Cette politique se déploie via les contrats de territoire « **Territoires en action** », qui ont vocation à soutenir financièrement sur la **période 2022-2028** des projets d'investissement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique.

Lors de l'assemblée régionale des 23 et 24 juin 2022, la Région a voté une **enveloppe financière de 1 609 300 €** pour le territoire de la CCGAM au titre de ce contrat.

Pour l'objet du présent contrat, un travail au sein des instances statutaires a été mené en 2022 afin, d'une part, de resserrer sur les axes thématiques soutenus la stratégie du territoire validée à la signature du Contrat de Relance et de Transition écologique en décembre 2021, et d'autre part, d'identifier des projets potentiels pouvant être accompagnés par ce contrat.

Le contenu du contrat Territoire en Action s'articule autour de 4 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires, pour lesquels il est proposé la répartition financière suivante :

- **accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique** : 30 % de l'enveloppe (minimum requis par la Région en tant qu'axe obligatoire);
- **conforter l'attractivité par le développement de services à la population** : 40 % de l'enveloppe ;
- **favoriser les mobilités durables du quotidien** : 10 % de l'enveloppe ;
- **faciliter l'accès à la santé pour tous** : 10 % de l'enveloppe ;

Par ailleurs, la Région autorise le territoire à réserver un maximum de 10 % de l'enveloppe non fléchée, il est donc proposé de réserver 160 930 € à affecter ultérieurement sur un des axes thématiques.

**Le choix de fléchage des crédits entre ces axes engage le territoire jusqu'à une clause de revoyure de 2026.**

Dans un souci de rationalisation de la gouvernance du projet de territoire, le pilotage de ce contrat serait calqué sur celui du Contrat de Relance et de Transition Écologique : les comités techniques et de pilotage seront communs.

La répartition des crédits vers des projets identifiés est priorisée par la CCGAM et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets dont le modèle est transmis par la Région, et validée par le Comité de pilotage. Ainsi, le contrat-cadre joint au présent rapport n'est pas programmatique, les actions s'y afférant seront programmées annuellement.

Les actions soutenues nécessitent une animation dédiée, portée notamment par une ingénierie territoriale, c'est pourquoi, par un principe de différenciation territoriale, la Région propose le soutien annuel de la CCGAM en parallèle de ce contrat pour un maximum de 4 ETP directement dédiés aux axes thématiques.

Les documents suivants sont joints au présent rapport :

- le projet de contrat Territoire en Action et ses annexes, dont les fiches thématiques
- le modèle de fiche-projet à compléter pour la programmation des actions, ainsi que sa notice d'utilisation
- le règlement d'intervention et les guides méthodologiques précisant les éco-conditions de la Région pour l'obtention des financements afférant au contrat TEA sur les volets aménagements et bâtiments.

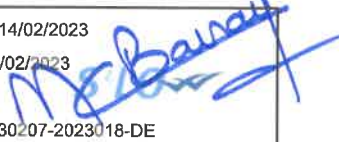
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contenu du contrat-cadre Territoire en Action et de ses annexes.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le 15/02/2023
ID : 071-200070530-20230207-2023018-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/019**

**Objet :** Tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Fabrice VOILLOT,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la délibération n°2022/092 en date du 12 juillet fixant les tarifs de la restauration scolaire collective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Il vous est proposé de modifier les tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) applicables au 1<sup>er</sup> mars 2023 comme suit :

**I. DISTRIBUTION DE REPAS A DOMICILE**

<b>Tarifs pour les repas confectionnés au bénéfice du CIAS dans le cadre du service de distribution de repas à domicile</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Au service de distribution de repas à domicile	5,25 €	<b>5,50 €</b>
La portion de pain	0,40 €	<b>0,50 €</b>

**II. REPAS ET PIQUE-NIQUES CONFECTIONNES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

<b>Tarifs pour les repas et pique-niques confectionnés pour les centres de loisirs organisés par la CCGAM</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Repas ou pique-nique facturé au service animation jeunesse de la CCGAM	4,60 €	<b>4,60 €</b>

**III. REPAS OU PLATEAU REPAS**

<b>Tarifs de confection de repas ou de plateaux repas</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Le plateau repas (livraison comprise) ou le repas par personne	8,00 €	<b>9,00 €</b>

**IV. ORGANISATION PAUSES CAFE ET CASSE CROUTES AU BENEFICE DES SERVICES**

<b>Tarifs pour l'organisation des pauses café et casse croûtes au bénéfice des services</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Organisation des « pauses café » : tarif par personne et livraison comprise (hors viennoiseries)	1,10 €	<b>1,30 €</b>
Confection de « casse-croûte » au service d'agents en poste pour diverses manifestations : tarif par personne	3,00 €	<b>3,50 €</b>



**V. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'IME**

A la demande de l'Association des Papillons blancs, le service de restauration collective de la CCGAM confectionne et livre des repas au bénéfice de l'IME. Cette prestation fait l'objet d'une convention entre la CCGAM et l'Association des Papillons blancs (convention jointe en annexe).

<b>Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'IME</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Tarif de confection d'un repas	4,25 €	<b>4,60 €</b>

**VI. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'AMICALE DU CENTRE DE SECOURS**

<b>Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'Amicale du Centre de Secours</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Amicale du Centre de Secours : Tarif de confection d'un repas	5,15 €	<b>5,50 €</b>

**VII. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

<b>Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'Accueil de jour</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Accueil de jour : Tarif de confection d'un repas	5,15 €	<b>5,50 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**


**APPROUVE** les nouveaux tarifs présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023

**AUTORISER** Madame la Présidente ou, par délégation, l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer tous les documents se rapport à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 071-200070530-20230207-2023019-DE





**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Anatole SAGOT.

**ABSENTS** : MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR** : M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/020**

**Objet** : Règlement des inscriptions aux services périscolaires à compter du 04 septembre 2023 : modalités et tarifs.

**Rapport de Madame Dominique COULON,  
Vice-présidente**

Chers Collègues,

Les services périscolaires de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan sont nombreux et demandent un suivi au quotidien très important.

Ces services périscolaires sont :

- les garderies périscolaires
- les ramassages scolaires
- les cantines scolaires et l'encadrement du temps méridien

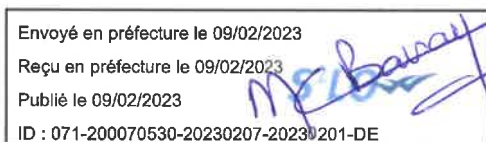
Il s'agit de continuer d'organiser l'ensemble de nos services dans les meilleures conditions possibles, de savoir précisément et par avance qui les fréquente pour ajuster les moyens et éviter une gestion « improvisée » de dernière minute qui n'est pas sans risque.


Il vous a également été transmis, en pièce annexe, le projet de règlement des inscriptions aux services périscolaires de la CCGAM, précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires. Ce projet de règlement s'appliquera à compter du 4 septembre 2023.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ADOpte** le nouveau règlement des inscriptions aux services périscolaires précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires, qui s'appliquera à compter du 04 septembre 2023

**Autorise** Madame la Présidente ou l'un des deux premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

**2023/021**

Objet : Motion pour le maintien de la maternité du Centre Hospitalier d'Autun

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente

Chers collègues,

Le centre hospitalier d'Autun assure une offre de soins pour la population d'un bassin de vie de près de 62 000 habitants, couvrant les départements de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire.

Cette partie du Morvan, d'une surface équivalente à celle du Grand Lyon, est majoritairement classée en zone « montagne » dont le relief et le climat rendent les déplacements longs et compliqués (entre une et deux heures de trajet pour rejoindre une maternité). L'ARS l'a classée également en zone d'intervention prioritaire.

Sur ce vaste territoire et suite aux fermetures des maternités de Clamecy, Decize et Cosne sur Loire, le centre hospitalier d'Autun est le dernier qui dispose encore d'une maternité avec un service de gynécologie obstétrique. En évitant de longs trajets, il permet une prise en charge en toute sécurité des mères et des enfants.

La fermeture de la maternité d'AUTUN, décidée par l'ARS, engendre des risques inacceptables pour 90% des parturientes et leurs enfants à naître et met les habitants du Morvan en insécurité.

Cette fermeture menace également l'organisation des urgences et l'offre de soins de premier recours qui avaient su s'organiser sur ce territoire à travers des collaborations étroites entre la maternité de l'hôpital, les anesthésistes et le plateau chirurgical de la Clinique, rassemblés géographiquement sur le site Parpas à Autun. Cette fermeture menace la sécurité de la population de tout ce secteur et l'égalité d'accès aux soins de premiers recours.

Pour ces raisons, nous demandons la réouverture de la maternité d'Autun dans les meilleurs délais et la garantie que le Centre Hospitalier d'Autun disposera de tous les moyens financiers et humains, afin de garantir un accès et des services de soin de qualité à la population.

A cette fin, nous demandons que l'Agence Régionale de Santé organise, sans attendre, une concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire afin d'assurer le maintien de la maternité d'Autun, à travers notamment la recherche de professionnels de santé.

Accepter la fermeture de la maternité d'Autun, c'est interdire de naître dans le Morvan, c'est renoncer à la volonté d'accueillir de jeunes couples sur notre territoire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ACCEPTE** ce vœu qui sera transmis à Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, à Monsieur François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention, Monsieur Yves SEGUY, Préfet de Saône et Loire, Monsieur Marc MAKHLOUF, Sous-Préfet d'Autun, Mesdames et Messieurs les parlementaires de Saône et Loire, Monsieur Jacques COIPILET, Directeur de l'ARS Bourgogne Franche Comté et aux présidents des EPCI de la Nièvre et de la Côte-d'Or.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023  
Reçu en préfecture le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023  
ID : 071-200070530-20230207-2023021-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY